



FFRandonnée du Pas de Calais
9 RUE Jean Bart
62143 ANGRES

☎ : 03 21 72 67 33

✉ : pas-de-calais.voyages@ffrandonnee.fr

Assurance R.C.P.

WTW France - Département Sport et Evénement
DGPL Fédérations – 2, rue de Gourville
45911 ORLEANS CEDEX 9
Tél.:0972720119
fr.ffrandonnee@wtwco.com
Contrat n°:41789295M/0002

Garantie financière :

GROUPAMA Assurance-crédit&Caution
3, place Marcel Paul -92000Nanterre
Tel33(0)1 70 96 63 40
Contrat n°4000716162/1



Angres, le 26/09/26

NOTICE D'INFORMATION

SEJOUR DE RANDONNEES ET DECOUVERTES EN ARDECHE (8 jours / 7 nuits)

Hôtel (ou similaire) :

VILLAGE VACANCES ET HOTEL CLUB CAP FRANCE

190 rue Monseigneur Lavarenne

07110 LAURAC EN VIVARAIS

N° IT : FR020862

La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée en cours de validité avec assurance RC ou plus. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence en cours de validité avec assurance RC ou plus, ou d'un titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour. Néanmoins pour les adhérents en dehors du Pas de Calais, le ramassage ne se fera que sur ce département (62).

Nombre de participants : 40 au minimum et 55 maximum

Dates : **du samedi 28 août 2027 au samedi 4 septembre 2027**

Déplacements : autocar

PROGRAMME :

1^{er} jour : samedi 28 août 2027 : Départ du Pas de Calais de votre lieu de ramassage. Déjeuner en cours de route sur une aire d'autoroute à votre charge (ou pique-nique tiré du sac). Arrivée après 18 H 00 au Village Vacances CAP ARDECHE, installation, pot d'arrivée, dîner, nuitée au CAP ARDECHE.

2^{ème} jour : dimanche 29 août 2027 : petit-déjeuner au CAP ARDECHE (repos chauffeur) Randonnées à LAURAC de 6 et 8 km. Dénivelé environ + ou -150 m selon rando. Départ à pied. Déjeuner au CAP ARDECHE, après-midi libre. Dîner à CAP ARDECHE, soirée libre, nuitée au CAP ARDECHE.

3^{ème} jour : lundi 30 août 2027 : petit déjeuner au CAP ARDECHE, Départ en autocar pour randonnée à BALAZUC. Randonnées de 6 et 8 km dénivelé + ou - de 200 selon rando. Déjeuner au CAP ARDECHE. Après-midi visite du mas de la famille d'Alphonse DAUDET, écomusée, retour par LABEAUME village de caractère. Dîner au CAP ARDECHE, animation - nuitée au CAP ARDECHE.

4^{ème} jour : mardi 31 août 2027 : petit-déjeuner au CAP ARDECHE, départ en autocar vers CHASSIERS pour une randonnée vers LARGENTIERE, sa cité médiévale et son marché local. Randonnées de 6 et 8 km dénivelé + ou -150 selon rando. Déjeuner au CAP ARDECHE. Après-midi découverte du musée de la châtaigne et balade dans la cité médiévale de JOYEUSE. Dîner au CAP ARDECHE, animation, nuitée au CAP ARDECHE.

5^{ème} jour : mercredi 1^{er} septembre 2027 : petit-déjeuner au CAP ARDECHE, départ en autocar pour les Gorges de l'Ardèche et sa réserve naturelle. Randonnées de 4km dénivelé 100, 9 km dénivelé 300. Déjeuner au CAP ARDECHE. Après-midi découverte du village de VOGUE, sur le retour, arrêt chez un nougatier pour une dégustation. Dîner au CAP ARDECHE, animation, nuitée au CAP ARDECHE.

6^{ème} jour : jeudi 2 septembre 2027 : Petit déjeuner au CAP ARDECHE, départ en autocar vers le Parc Naturel des Monts d'Ardèche. Randonnée de 4km ou + selon rando autour du lac d'ISSARLES à 1 110 m d'altitude. Déjeuner au restaurant. L'après-midi découverte du Mont Gerbier des Jones et des sources de la Loire. Arrêt au pays de Jean FERRAT à Antraigues sur Volane. Dîner au CAP ARDECHE, animation, nuitée au CAP ARDECHE.

7^{ème} jour : vendredi 3 septembre 2027 : petit déjeuner au CAP ARDECHE, départ en autocar, randonnée entre les terrasses et le vignoble de BALBAIC 4 et 8 km dénivelé + ou - 150 selon rando. Dégustation à la cave des vins Ardéchois. Déjeuner au CAP ARDECHE. Visite de la grotte de Chauvet 2. Dîner à CAP ARDECHE, animations, nuitée au CAP ARDECHE.

8^{ème} jour : samedi 4 septembre 2027 : petit déjeuner au CAP ARDECHE puis départ en autocar vers le Pas de Calais. Déjeuner sur l'autoroute à vote charge.

HEBERGEMENT : CAP France Pension complète – 190 rue de Monseigneur Lavarenne – 07110 Laurac en Vivarais
Tel : 04 75 36 84 39 – Mail : contact@capardeche.com

COUT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à **1 050 €** par personne prix ferme et définitif non révisable, en pension complète, en chambre double ou twin. **Supplément pour chambre individuelle 25€ par nuit, soit 175€ pour les 7 nuitées.**

Ce prix comprend :

- Le transport
- L'Immatriculation Tourisme
- Les taxes de séjour (Village Cap Ardèche LAURAC EN VIVARAIS)
- Les frais administratifs
- Les frais de dossier Cap Ardèche
- Le séjour en pension complète comprenant :
 - L'hébergement base chambre twin ou double avec salle d'eau privative, TV et Wifi
 - Lit fait à l'arrivée et linge de toilette fourni
 - La pension complète du samedi Dîner au samedi suivant petit-déjeuner
 - Restauration traditionnelle, vin compris aux repas, café le midi.
 - Déjeuner au restaurant le jeudi 2 septembre 2027
- Les visites selon le programme :
 - Mas de la Famille Alphonse Daudet
 - Musée de la Châtaigne
 - visite et dégustation chez un nougater
 - Dégustation des vins ardéchois
 - Visite de la grotte Chauvet 2

Ne sont pas compris :

- Le déjeuner sur l'autoroute le samedi 28 août et le déjeuner sur l'autoroute le samedi 4 septembre
- Les boissons. Autres que prévues au repas
- Les dépenses personnelles.
- Le supplément chambre individuelle
- Les assurances facultatives
- **D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».**

INSCRIPTIONS :

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper des chambres à 2 lits, préalablement à leur inscription.

ATTENTION : le nombre de chambres individuelles est limité à 3.

Les inscriptions sont ouvertes à compter du **28 septembre 2026 jusqu'au 28 octobre 2026.**

Cette inscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de **250 € (chèque à l'ordre du CDRP 62)**

Suivant le nombre d'inscrits, la décision de réaliser ou non ce séjour, sera prise au **28 octobre 2026**. En cas d'annulation, le remboursement de l'inscription sera effectué par le comité.
Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce Bulletin sous 15 jours. Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous avez la possibilité de souscrire lors de l'inscription, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

PAIEMENTS :

Acompte de **250€** à l'inscription. Date limite **28 octobre 2026**

Primes d'assurance (facultatives) lors de l'inscription.

Solde du séjour avant le 23 juin 2027

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes d'assurances souscrites et les contributions IT seront systématiquement dues.

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre du **CDRP 62**.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS :

Autocar

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

-Annulation faite avant le **07/12/2026** : restitution des sommes versées avec retenue du montant des contributions IT et des frais administratifs de 50€ et des primes d'assurance éventuellement souscrites.

-Annulation faite entre le **08/12/2026 et 01/03/2027** : restitution des sommes versées avec une retenue de **30 %** pour frais de dossier et du montant des contributions IT et, 50€ de frais administratifs et des primes d'assurance éventuellement souscrites.

-Annulation faite entre le **02/03/2027 et le 12/04/2027** : restitution des sommes versées avec **une retenue de 50%** pour frais de dossier et du montant des contributions IT et , 50€ de frais administratifs et des primes d'assurance éventuellement souscrites

- Annulation faite entre le **13/04/2027 et le 26/05/2027** : restitution des sommes versées avec **une retenue de 80%** pour frais de dossier et du montant des contributions IT et , 50€ de frais administratifs et des primes d'assurances éventuellement souscrites

-Annulation postérieure au **26/05/2027** : **retenue de 100%** du montant total du séjour.

DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place ou tout autre imprévu, les activités prévues pourront être modifiées.

Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions IT, les 50€ de frais administratifs ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice.

Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions IT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables sur le site de la FFRandonnée.